

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE

FACULTÉ DE DROIT

1. Retour sur les objectifs 2018-2019

Réforme des programmes

Conformément à la Politique sur la création et l'abolition de cours du Comité des programmes du Sénat académique, la Faculté a examiné la pertinence de quatre cours surannés. Le Conseil de la Faculté de droit s'est prononcé en faveur du maintien de deux des cours visés par la Politique sur la création et l'abolition de cours, soit les suivants :

- Jurilinguistique (DROI2012) – Ce cours vise à la fois les personnes inscrites en droit et les personnes inscrites à un programme de traduction. La Faculté de droit est actuellement en discussion avec le Département de traduction et des langues à ce propos dans l'optique de le ranimer. La Faculté de droit ne souhaite donc pas l'abolir dans ces circonstances.
- Problèmes juridiques actuels 2 (DROI3543) – Ce cours est obligatoire au J.D.-M.E.E. À moins de modifications apportées à ce programme, ce cours ne peut être aboli.

Le Conseil de la Faculté de droit n'oppose pas d'objection à l'abolition des cours DROI3425 (Droit fiscal II) et DROI3544 (Location et condominiums), puisque ceux-ci pourraient être ajoutés à la banque de cours à tout moment si les circonstances devaient changer.

Le Rapport d'évaluation des programmes de droit (J.D. et programmes combinés de 2^e cycle) a été soumis le 12 juin 2018 par Jean-Guy Belley (Université McGill) et Marie-Ève Sylvestre (Université d'Ottawa). Le doyen a entamé des discussions auprès de nombreux acteurs (juges, doyens, avocats, professeurs, étudiants...) avant d'amorcer les procédures institutionnelles prévues à cet effet. La réaction du doyen à ce rapport a été envoyée au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales le 23 novembre 2018.

Recrutement et rétention d'étudiantes et d'étudiants

La Faculté souhaite poursuivre les stratégies de recrutement et introduire des stratégies de rétention ou en recommander l'introduction.

Réalisations

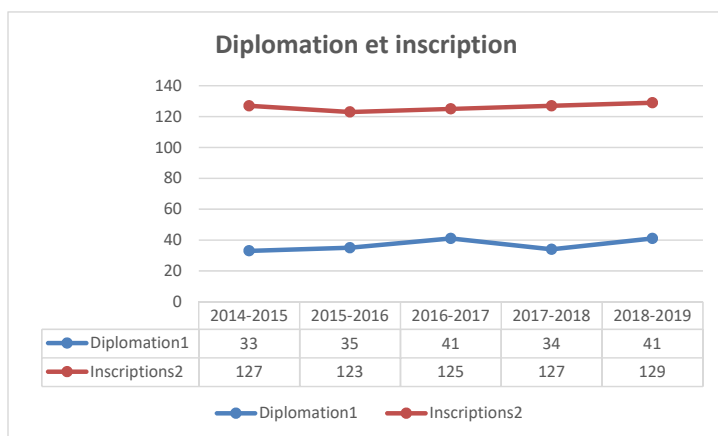
Une tournée de recrutement a été faite à l'Université de l'Alberta (campus Saint-Jean), à l'Université de Saint-Boniface et à l'Université Laurentienne. La Faculté organise annuellement une rencontre de recrutement à laquelle sont conviés les étudiantes et les étudiants du campus de Moncton qui terminent leur premier baccalauréat et qui ont obtenu une moyenne de 3 et plus. Les admissions issues de ces cohortes d'étudiantes et d'étudiants se maintiennent. En ce qui a trait la rétention de nos étudiantes et étudiants, le vice-doyen rencontre, au début de la deuxième session, les étudiantes et étudiants qui ont éprouvé des difficultés à la première session et fixe d'autres rencontres au besoin.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE

FACULTÉ DE DROIT

2. La population étudiante



En 2018-2019, 129 étudiantes et étudiants étaient inscrits aux programmes de la Faculté : 120 d'entre eux au programme de Juris Doctor pour étudiantes et étudiants réguliers ; 2 au J.D.-M.B.A. ; 1 au J.D.-M.E.E. ; 1 au J.D.-M.A.P. ; 4 au L.L.M. et 1 en conversion. Les inscriptions à la Faculté de droit se sont donc maintenues au niveau contingenté.

Par ailleurs, les étudiantes et étudiants de la Faculté se sont démarqués brillamment dans les concours de plaidoirie. La Faculté a participé à un sixième concours, soit le Concours Michel-Bastarache, qui a été remporté, en cette année de son lancement, par l'équipe de notre Faculté.

Plusieurs étudiantes et étudiants participent au programme *pro bono* par l'entremise duquel ils procurent de l'information juridique à des organismes sans but lucratif et œuvrent à la Société d'aide juridique étudiante, où ils travaillent en étroite collaboration avec les avocates et avocats de l'aide juridique.

Commenté [CB1]: M. Roy, ici, la formulation me paraît boiteuse, mais je ne suis pas certaine de la formulation de remplacement à employer. Est-ce qu'on pourrait écrire : « et respectent les taux de la contingence » ou « et respectent les quotas établis » ? Ou quelque chose comme ça ?

RAPPORT ANNUEL 2018-2019
PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE
FACULTÉ DE DROIT

3. Le corps professoral et la recherche

Le corps professoral

Le corps professoral de notre Faculté compte 12 professeurs titulaires. Onze de ces professeurs enseignent sur une base régulière à temps plein, et un professeur est embauché à temps plein mais sur une base temporaire (en remplacement du doyen). Quatre professeurs sont des détenteurs du doctorat en droit, et cinq sont en train de le terminer. Il est fort probable que d'ici quelques années, la Faculté sera la seule Faculté de droit au Canada dont tous les membres seront des détenteurs du doctorat.

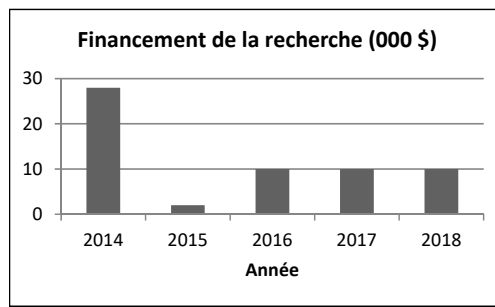
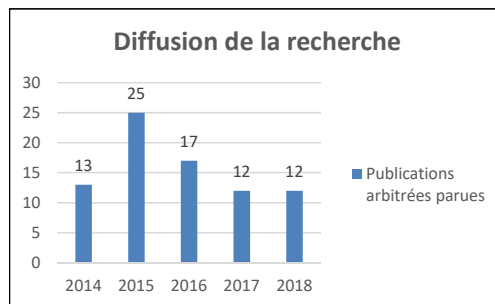
Diffusion de la recherche

Au cours de la dernière année, les membres du corps professoral et le doyen ont été très actifs en matière de diffusion de la recherche, tant sur le plan des publications et des conférences que sur celui de la participation à diverses consultations publiques.

Financement de la recherche

Les matériaux premiers de la recherche en droit sont les lois et les décisions des tribunaux. La recherche juridique ne suppose donc pas nécessairement de coûts. Cependant, la Faculté finance la recherche et la diffusion de la recherche par l'entremise, entre autres, de Fonds de dotation de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

Effectif professoral titulaire 2017-18*	10
Effectif professoral titulaire 2018-19*	12
Variation en %	+ 20 %
Effectif professoral temporaire 2017-18	1
Effectif professoral temporaire 2018-19	1
Variation en %	0
Crédits offerts à temps partiel 2017-18	45
Crédits offerts à temps partiel 2018-19	33
Variation en %	36 %



RAPPORT ANNUEL 2018-2019
PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE
FACULTÉ DE DROIT

4. Les programmes et les cours

Nombre de crédits enseignés en 2017-2018	177
Nombre de crédits enseignés en 2018-2019	171
Variation en %	-3,4 %
Nombre de crédits-étudiant enseignés en 2017-2018	5103
Nombre de crédits-étudiant enseignés en 2018-2019	4700
Variation en %	-7,9 %

Quelques exemples des réalisations du corps professoral de la Faculté

- Forte participation à des colloques à travers le monde
- Forte présence dans les activités et les comités du Barreau du Nouveau-Brunswick
- Évaluateurs à titre d'experts pour de nombreuses revues scientifiques
- Forte présence dans des activités de vulgarisation
- Collaborations avec d'autres facultés de droit en Amérique du Nord et en Europe (McGill, Laval, Sherbrooke, Laurentienne, Ottawa, Toronto, Notre-Dame Law School, Bruxelles, Grenoble, Poitiers)
- Forte présence dans le Réseau national de formation en justice
- Participation au Comité directeur PAJLO
- Collaboration avec le ministère de la Justice du Canada
- Collaboration avec le Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick
- Participation au Comité consultatif sur l'accès à la justice
- Présentations devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles, dans le cadre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles
- Forte présence au sein des tribunaux-écoles (6 tribunaux-écoles)
- Forte présence au sein de la communauté

4.1. Évaluations de programmes complétées et suivi quant aux recommandations du Sénat académique relatives aux programmes évalués

Réforme des programmes

Conformément à la Politique sur la création et l'abolition de cours du Comité des programmes du Sénat académique, la Faculté a examiné la pertinence de quatre cours surannés. Le Conseil de la Faculté de droit s'est prononcé en faveur du maintien de deux des cours visés par la Politique sur la création et l'abolition de cours, soit les suivants :

- Jurilinguistique (DROI2012) – Ce cours vise à la fois les personnes inscrites en droit et les personnes inscrites à un programme de traduction. La Faculté de droit est actuellement en discussion avec le Département de traduction et des langues à ce propos dans l'optique de le ranimer. La Faculté de droit ne souhaite donc pas l'abolir dans ces circonstances.
- Problèmes juridiques actuels 2 (DROI3543) – Ce cours est obligatoire au J.D.-M.E.E. À moins de modifications apportées à ce programme, ce cours ne peut être aboli.

Le Conseil de la Faculté de droit n'oppose pas d'objection à l'abolition des cours DROI3425 (Droit fiscal II) et DROI3544 (Location et condominiums), puisque ceux-ci pourraient être ajoutés à la banque de cours à tout moment si les circonstances devaient changer.

Le Rapport d'évaluation des programmes de droit (J.D. et programmes combinés de 2^e cycle) a été soumis le 12 juin 2018 par Jean-Guy Belley (Université McGill) et Marie-Ève Sylvestre (Université d'Ottawa). Le doyen a entamé des discussions auprès de nombreux acteurs (juges, doyens, avocats, professeurs, étudiants...) avant d'amorcer les procédures

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE

FACULTÉ DE DROIT

institutionnelles prévues à cet effet. La réaction du doyen à ce Rapport a été envoyée au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales le 23 novembre 2018.

4.2. Nouveaux programmes lancés au cours de l'année

Aucun

5. Objectifs prioritaires 2019-2020 (maximum de trois)

Diversifier les sources de revenus de la Faculté (publiques et privées)

- S'investir dans la Campagne Évolution.
- Visiter des cabinets d'avocats.
- Présenter la vision du doyen de la Faculté aux membres de la communauté juridique.
- Proposer différentes formules de contribution.
- Étudier les différents programmes gouvernementaux pour identifier diverses sources de revenus possibles.

Renforcer l'encadrement expérientiel des étudiants

- Développer une clinique juridique.
- Identifier les programmes et fonds pertinents.
- Travailler avec les différents acteurs nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Renforcer la productivité en recherche et développer une culture favorable à la demande et à l'obtention des subventions

À ce propos, nous envisageons de préparer un colloque d'envergure pour l'été 2021.

6. Plan stratégique 2019-2020

6.1 Actions relatives au chantier « Enseignement de qualité et expérience étudiante »

- Voir le point 5. Objectifs prioritaires.

6.2 Actions relatives au chantier « Engagement »

- Maintenir l'importante participation des membres du corps professoral et des étudiantes et étudiants dans la communauté universitaire et néo-brunswickoise.
- Développer un Centre de formation expérientielle destiné à des étudiantes formatrices et à des étudiants formateurs pouvant eux-mêmes offrir de la formation à divers acteurs de la communauté néo-brunswickoise (décideurs, fonctionnaires, élèves du secondaire...) sur le projet de société qui se dégage de la Constitution canadienne (respect des minorités, des membres des Premières Nations...).

6.3 Actions relatives au chantier « Internationalisation »

- Préparer un colloque international pour l'été 2021.

6.4 Actions relatives au chantier « Recherche, développement, création et innovation »

- Préparer un colloque international pour l'été 2021.
- Trouver de nouvelles sources de financement.

6.5 Actions relatives au chantier « Gouvernance responsable et excellence organisationnelle »

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE

FACULTÉ DE DROIT

- Assurer un processus décisionnel conforme à la charte Mission, vision et valeurs aux Statuts et règlements, et aux conventions collectives.
- Inscrire nos décisions et actions dans une démarche qui vise l'objectivité et l'impartialité.
- Appuyer les projets des membres de la Faculté.
- Diversifier les sources de revenus de la Faculté (publiques et privées).
- Renforcer les liens de la Faculté de droit avec les autres membres de la communauté universitaire.